

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0331**

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution de subventions suite à appel à manifestation d'intérêt (AMI) précarité alimentaire 2ème édition

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0331**

commission principale :

objet : **Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution de subventions suite à appel à manifestation d'intérêt (AMI) précarité alimentaire 2ème édition**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 12 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon a adopté, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à "permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité à l'horizon 2030". Les 1^{ers} objectifs consistent à "permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire" et à "faire reculer les précarités alimentaires".

Depuis mi-2019, la poursuite de la démarche propose de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire la traduction opérationnelle de cette stratégie en un projet alimentaire territorial. Cette méthode requiert d'initier des projets sur la durée, d'explorer de nouvelles thématiques, d'identifier les acteurs, de mettre en visibilité leurs initiatives, de recueillir largement les propositions ainsi que de susciter les coopérations.

La Métropole par délibération n° 2019-4070 du 16 décembre 2019 a souhaité, en parallèle de cette démarche d'élaboration de projet alimentaire territorial, soutenir un certain nombre d'actions. C'est dans ce contexte qu'un AMI a été organisé en 2019, permettant de soutenir 8 initiatives locales de lutte contre les précarités alimentaires pour un montant total de 50 000 €.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. Les enjeux de précarité alimentaire, déjà importants avant la crise, se sont ainsi vu accrus par cette situation inédite et risquent de se renforcer encore ces prochains mois au regard des conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire.

La Métropole a engagé, dans ce contexte, une 2^{ème} édition de l'AMI pour soutenir des initiatives locales sur la lutte contre les précarités alimentaires, afin de permettre d'enrichir la réflexion en lien avec la finalité de la stratégie alimentaire métropolitaine et de consolider la communauté d'acteurs engagée sur ces sujets.

II - Objectifs

Il est ainsi proposé, d'apporter un soutien financier à 17 projets dans le cadre de cette 2^{ème} édition de l'AMI sur la lutte contre la précarité alimentaire pour un montant de 150 000 € répartis comme suit :

- vers un réseau d'achat en commun (VRAC) :	15 000 €,
- fédération du Rhône du secours populaire français/réseau associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) :	15 000 €,
- groupement des associations et élu.e.s étudiant.e.s de Lyon, indépendant et solidaire (GAELIS) :	15 000 €,
- fondation Amis du jeudi dimanche (AJD) :	15 000 €,
- À la croisée des chemins - Épi c'est bon :	10 000 €,
- centre social des États-Unis :	10 000 €,
- réseau AMAP AURA :	8 000 €,

- Légum'au Logis :	8 000 €,
- les petites cantines de Lyon/les petites cantines Oullins :	7 500 €,
- Espace créateur de solidarités (ECS) :	7 500 €,
- L'Olivier des Sages :	7 500 €,
- la passerelle d'eau de Robec :	7 500 €,
- épicerie solidaire de la Guil :	7 500 €,
- Oyenga Simyflo :	7 500 €,
- Les Jardins de Lucie :	5 000 €,
- association de solidarité active de Villeurbanne (ASAV) - épicerie sociale et solidaire :	2 000 €,
- Le Cèdre bleu - épicerie sociale et solidaire :	2 000 €.

1° - Extension des groupements d'achat de produits de qualité vers des publics en grande précarité - VRAC

Le projet consiste à organiser des actions de sensibilisation et des animations pour accompagner le public en grande précarité vers les groupements d'achats mensuels proposés par VRAC permettant d'accéder à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à des prix bas, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages). L'association planifiera pour cela des actions de sensibilisation au sein des Maisons de la Métropole pour les solidarités (MDMS), organisera un atelier cuisine avec les Restos du cœur et le centre social de la Sauvegarde autour de la valorisation de produits bruts ainsi que des actions en extérieur dans les différents quartiers politiques de la ville (QPV) pour faire connaître les groupements d'achat (dégustations en pieds d'immeubles, ateliers de cuisine).

Le projet est porté par l'association VRAC en collaboration avec la MDMS de Lyon 9° et Lyon 5° et les Restos du cœur.

2° - Les paniers solidaires en AMAP du Secours populaire français

Le projet consiste à mettre en place 2 AMAP avec des paniers solidaires dans les locaux du Secours populaire afin d'apporter une plus grande diversité et qualité dans l'alimentation des personnes en grande précarité. Des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux seront organisées, par des échanges avec des producteurs et des visites à la ferme.

Le projet est porté par la fédération du Rhône du Secours populaire français en collaboration avec le réseau AMAP AURA.

3° - AGORAé - épiceries sociales et solidaires pour les étudiants - GAELIS

Le projet consiste à déployer l'activité des 2 épiceries sociales et solidaires afin d'être en capacité de répondre à un besoin croissant d'étudiants précaires, renforcé dans le cadre de la crise sanitaire. Cette montée en puissance permettra d'envisager l'ouverture d'une 3^{ème} épicerie. Ces épiceries permettent de venir en aide aux étudiants en situation de précarité, qui n'ont pas suffisamment de ressources pour se nourrir correctement (quantitativement et qualitativement) ainsi que de rendre les jeunes "acteurs" de leur alimentation, du produit à l'assiette, à travers une sensibilisation sur l'importance d'une alimentation saine et diversifiée. Le projet est porté par l'association GAELIS en partenariat avec les Universités Lyon 1 et Lyon 2, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne, la Maison de l'étudiant, l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES) et le groupement des épiceries sociales et solidaires Rhône-Alpes-Auvergne (GESRA).

4° - Rouge à la "Malbouffe" - Vert à l'alimentation "saine et variée" - fondation AJD

Le projet consiste à faciliter l'accès à des produits de qualité et diversifiés au public de la fondation AJD et de sensibiliser ce public à des savoir-faire alimentaires. La fondation mettra à disposition des produits cuisinés par l'Atelier d'insertion de transformation alimentaire, organisera des dégustations et élargira les amplitudes horaires et les jours d'ouverture de la distribution alimentaire qu'elle organise (Conférence régionale de l'alimentation -CORALIM-). Elle créera des colis alimentaires "petit déjeuner" équilibrés pour l'accueil de jour du pôle Orée AJD (public jeunes de 18 à moins de 25 ans). Elle proposera également la présence d'une diététicienne lors des permanences de vente à CORALIM pour orienter vers des achats sains et proposer des conseils de cuisine, organisera des ateliers thématiques pour apprendre à s'alimenter selon diverses réalités et mettra à disposition des documents pour reproduire chez soi les savoirs théoriques. Le projet est porté par la fondation AJD.

5° - Développement de l'épicerie et de la cantine solidaire - Épi c'est bon

Le projet consiste à répondre à une sollicitation croissante sur la cantine qui propose une cuisine par les bénévoles des produits invendus ou défraîchis pour lutter contre le gaspillage alimentaire et permet à des clients solidaires ou sociaux ainsi qu'aux bénévoles de bénéficier d'une alimentation saine à prix réduit. L'association étendra ses services en proposant des livraisons à domicile et de la vente à emporter ainsi qu'une augmentation du temps d'accueil des familles en difficulté. Elle proposera également différents ateliers thématiques autour de l'alimentation qui pourront notamment s'appuyer sur le jardin potager en cours d'agrandissement. Le projet est porté par l'association " À la croisée des chemins Épi c'est bon", en partenariat avec Épicentre, le GESRA, la banque alimentaire, la médiathèque du Bachut et l'AMAP des Essarts de Bron.

6° - Pour une consommation alimentaire locale, durable et de qualité dans un quartier populaire - centre social des États-Unis

Le projet consiste à développer des actions coordonnées autour de "l'alimentation durable, précarité alimentaire et santé" au sein du projet d'espace solidaire d'agriculture du "8^{ème} cèdre" (micro-ferme, jardin permacole, zones d'expérimentations pour la biodiversité). Le centre social des États-Unis proposera pour cela des actions de sensibilisation et de formation autour de l'impact de l'alimentation sur la santé, la saisonnalité et la localité des produits, les astuces anti-gaspillage, la maîtrise de son budget alimentaire. Le projet est porté par le centre social des États-Unis, en partenariat avec le pôle Santé des États-Unis, l'épicerie sociale Epicentre et l'association Récup et Gamelle.

7° - Accessibilité alimentaire en AMAP - Réseau AMAP

Le projet consiste à expérimenter des contrats solidaires dans les AMAP afin de permettre à des personnes à petits budgets d'accéder à des aliments bio, locaux, et d'avoir les mêmes opportunités de rencontre avec les paysans que les autres AMAPiens. L'association mettra en place des contrats solidaires à l'AMAPopote lyonnaises avec l'Arche de Noë pour 8 familles en situation de précarité, organisera un volet d'animations avec une visite de ferme et un atelier cuisine et mettra en place un cycle de web conférences sur l'accessibilité alimentaire pour les militants des AMAP et les partenaires métropolitains. Le projet est porté par l'association Réseau AMAP AURA en collaboration avec l'AMAPopote lyonnaise et le centre social de l'Arche de Noë.

8° - Expérimentation d'une nouvelle activité de vente de produits d'agriculture paysanne vendus au détail - Légum'au logis

Le projet consiste en une expérimentation par une nouvelle activité de vente de produits d'agriculture paysanne vendus au détail (en parallèle des paniers solidaires classiques) afin de s'adapter davantage aux besoins et pratiques des habitants et renforcer ainsi l'accessibilité sociale du système de distribution. L'association prévoit de faire une étude de faisabilité, de travailler sur les conditions préalables (choix de l'approvisionnement, réaménagement du local, etc.) d'expérimenter la vente au détail puis d'évaluer et ajuster le système. Le projet est porté par l'association Légum'au logis en partenariat avec Croc'Ethic, le bailleur Est Métropole habitat (EMH), ACOLEA, l'atelier EMMAUS, la Ville de Villeurbanne et l'État au travers de la politique de la ville.

9° - Rendre le bien manger accessible à tous avec les petites cantines - les petites cantines de Lyon et d'Oullins

Le projet consiste à pérenniser les cantines de quartier qui proposent à un public mixte des rencontres au travers de repas sains, durables, participatifs et à prix libre permettant de lutter contre la solitude et la précarité alimentaire, qui ont été fragilisées par la crise et souhaitent rouvrir pour répondre à une demande de publics précaires. Le projet consiste, par ailleurs, à poursuivre le déploiement dans le sud-ouest lyonnais via l'ouverture d'une nouvelle cantine à Oullins (où l'accent sera mis sur l'intergénérationnel) pour permettre à plus de personnes vulnérables de bénéficier de cantines de quartier ouvertes à tous. Le projet est co-porté par les petites cantines de Lyon et les petites cantines d'Oullins.

10° - Cuisiner local avec un petit budget - ECS

Le projet consiste à améliorer l'approvisionnement de l'épicerie sociale et solidaire (ESS) en produits frais (fruits et légumes) en développant des filières en circuits courts et à accompagner le public vers une alimentation de qualité en proposant des ateliers de cuisine mensuels autour de la saisonnalité et de l'équilibre alimentaire, co-construits et co-animés avec une diététicienne nutritionniste tout en privilégiant l'implication des habitants dans l'élaboration de leur contenu (dont un atelier parent-enfant). Ce projet contribuera à impulser une dynamique collective autour de l'alimentation. Un temps de restitution sera organisé avec les conseillères du

réseau des épiceries pour essaimer. Le projet est porté par l'association ECS en partenariat avec Les Jardins de Lucie et le GESRA.

11° - Des besoins primaires alimentaires à l'épicerie sociale - l'Olivier des Sages

Le projet consiste au développement et à l'accompagnement des activités de l'ESS, autour de 3 axes : un libre service proposant notamment des produits alimentaires, des ateliers d'échanges et de pratiques vecteurs de lien social et un accompagnement social individuel adapté. Le projet est porté par l'association l'Olivier des Sages, en partenariat avec le GESRA et la banque alimentaire.

12° - Pour une égalité d'accès à une alimentation adéquate - la passerelle d'eau de Robec

Le projet consiste au développement et à l'accompagnement des activités de l'ESS autour de 2 axes : mettre à disposition des adhérents des produits alimentaires de qualité à moindre coût en libre accès et être un support au changement de comportement d'achat en proposant, d'une part, une large gamme de produits biologiques et locaux et, d'autre part, des ateliers participatifs liés à la santé et à la nutrition/cuisine. Le projet est porté par l'association la Passerelle d'eau de Robec en collaboration avec le GESRA, le centre social Grand'Côte, l'association départementale d'éducation pour la santé (ADES).

13° - Accompagnement alimentaire aux plus démunis - Épicerie de la Guil

Le projet consiste au développement et à l'accompagnement des activités de l'épicerie en mettant à disposition une alimentation de qualité, diversifiée et en quantité suffisante, d'une part, et en mettant en place des animations collectives permettant au public de devenir acteur de sa santé alimentaire, d'autre part. Il touche notamment des personnes âgées. Le projet est porté par l'association l'Épicerie de la Guil, en partenariat avec le Patio des aînés.

14° - Du jardin à l'assiette - Oyenga Simyflo

Le projet consiste à augmenter la quantité d'approvisionnement en produits alimentaires de qualité et à sensibiliser aux enjeux d'une alimentation saine durable et de proximité via l'animation d'ateliers débats, d'ateliers de cuisine et de dégustation. Des actions de réduction des déchets et du gaspillage (distribution vrac, atelier cuisine anti gaspi) seront également développées. Le projet est porté par l'association Oyenga Simyflo en partenariat avec la Ville de Vénissieux.

15° - Projet intercommunal d'ateliers de cuisine pour une consommation de fruits et légumes accessibles à tous - Les Jardins de Lucie

Le projet consiste à proposer des ateliers de cuisine pour une consommation de fruits et légumes accessibles à tous (préparations végétariennes à base des légumes de saison, préparations équilibrées et à moindres coûts, lien social, etc.) avec 3 villes partenaires en utilisant les légumes produits par Les Jardins de Lucie et mobilisant leurs salariés en insertion. L'association propose ainsi d'organiser des ateliers de cuisine avec l'ESS de Saint Fons autour de la saisonnalité des légumes et la poursuite de livraison de légumes, des ateliers au sein des écoles de Feyzin dans le cadre du temps périscolaire et des ateliers après des écoles, centres sociaux et association de Vénissieux. Le projet est porté par l'association Les Jardins de Lucie atelier chantier d'insertion, en partenariat avec l'ECS de Saint Fons, le Secours populaire, les Villes de Feyzin et de Vénissieux.

16° - Implantation d'une épicerie solidaire et sociale dans le quartier Saint-Jean - Association de solidarité active de Villeurbanne (ASAV)

Le projet consiste à bénéficier d'un accompagnement individuel par le GESRA en vue d'ouvrir une nouvelle ESS dans le quartier Saint-Jean à Villeurbanne. Le projet est porté par l'ASAV.

17° - Création d'une ESS à Grigny - Le Cèdre bleu

Le projet consiste à bénéficier d'un accompagnement individuel par le GESRA en vue d'ouvrir une nouvelle ESS à Grigny. Le projet est porté par l'association le Cèdre bleu.

Le montant de la subvention pour chaque porteur de projet est un montant forfaitaire qui sera versé sur la base des modalités précisées dans le courrier d'attribution de subvention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission ;

DECIDE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2020, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 150 000 €, répartis comme suit :

- 15 000 € au profit de l'association VRAC,
- 15 000 € au profit de la Fédération du Rhône du Secours populaire français/Réseau AMAP AURA,
- 15 000 € au profit de l'association GAELIS,
- 15 000 € au profit de la Fondation AJD,
- 10 000 € au profit de l'association À la croisée des chemins - Épi c'est bon,
- 10 000 € au profit du centre social des États-Unis,
- 8 000 € au profit du réseau AMAP AURA,
- 8 000 € au profit de l'association Légum'au Logis,
- 7 500 € au profit des associations les petites cantines Lyon/les petites cantines d'Oullins,
- 7 500 € au profit de l'association ECS,
- 7 500 € au profit de l'association l'Olivier des Sages,
- 7 500 € au profit de l'association la passerelle d'eau de Robec,
- 7 500 € au profit de l'association l'Épicerie solidaire de la Guil,
- 7 500 € au profit de l'association Oyenga Simyflo,
- 5 000 € au profit de l'association Les Jardins de Lucie,
- 2 000 € au profit de l'ASAV,
- 2 000 € au profit de l'association le Cèdre bleu.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 150 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° OP32O5673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.

.